



Zone pastorale
méditerranéenne



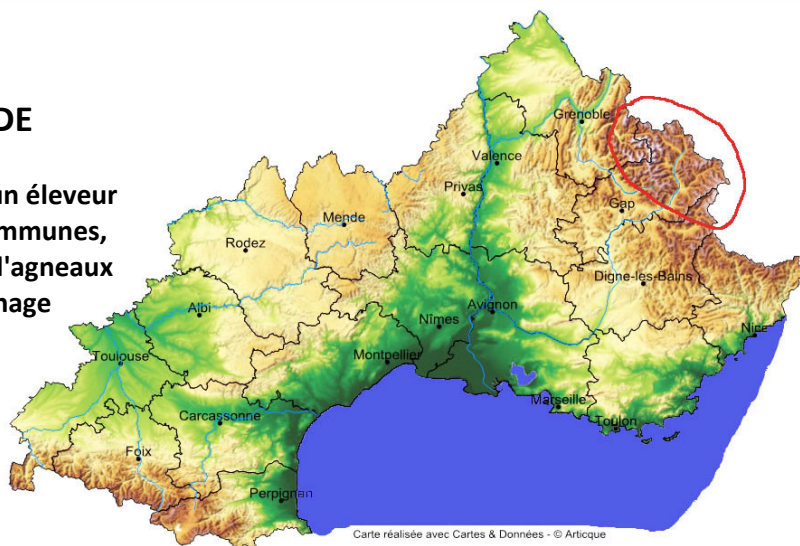
HMONPA
Conjoncture
2017/2018

COLLECTION RÉFÉRENCES

HAUT MONTAGNARD, OVIN PLURIACTIF

CAS TYPE OVINS VIANDE

En haute-montagne alpine, un éleveur pluriactif avec 250 brebis Communes, une production majoritaire d'agneaux en bergerie, six mois d'hivernage intégral imposés par la contrainte climatique. L'exiguïté des surfaces cultivées limite la taille du troupeau et l'autonomie alimentaire.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

Ce type d'exploitation principalement localisé dans les Hautes-Alpes (Haute vallée du Drac, Grand Briançonnais, Queyras) se retrouve aussi mais de façon plus diffuse dans les hautes vallées alpines des départements voisins. Le foncier est morcelé. Pour pallier ce morcellement, notamment sur les zones de pâture intermédiaires, les éleveurs se sont répartis les surfaces par quartier, en créant des AFP (association foncière pastorale), ce qui permet selon les zones une pratique de la vaine pâture à l'automne à partir de la descente d'alpage. Les terres cultivées de l'exploitation, souvent en prairies permanentes, ont un potentiel agronomique limité par la pente et l'altitude qui ne permet pas la culture de céréales. Un petit réseau d'irrigation gravitaire peut être présent sur une partie de ces surfaces. Le disponible pastoral de proximité est important. L'alpage, accessible à pied, est souvent regroupé en association foncière pastorale et partagé avec les troupeaux transhumants. Les zones de parcours intermédiaires, sont très étendues et plus ou moins boisées. Les fortes contraintes hivernales et la mise en commun des troupeaux pour l'estive aboutissent à une homogénéisation des systèmes d'élevages pratiqués. L'activité d'élevage ne permettant pas d'assurer à elle seule le revenu de l'exploitant, cela l'oblige à une pluriactivité en lien avec le tourisme montagnard (accueil à la ferme, travail en stations...). La colonisation par le loup de ces zones est déjà ancienne et de plus en plus importante. L'hivernage long concentre l'exposition au risque aux intersaisons et à l'estive collective, mais l'automne est souvent la période la plus sensible avec la multiplicité des lots et le travail pour l'agnelage principal.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure

- 1,1 UMO, dont 0,2 berger salarié.
- 250 Brebis communes ou Préalpes du Sud lainée
- 25 ha de SAU tout en prairie permanente
- Pas de culture de céréales
- 50 ha de parcours individuel
- Estive collective

Les produits et ventes

- 260 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau

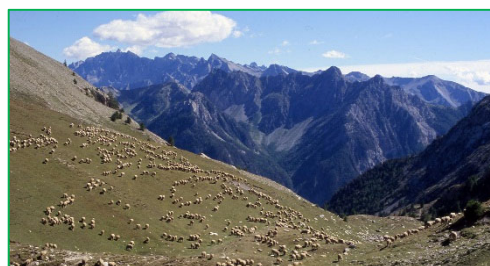
Pluriactivité

- L'hiver, le chef d'exploitation travaille 3 mois en station



LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 25 ha de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont des prairies naturelles de montagne prioritairement réservées à la constitution de stocks de foin nécessaires pour l'hivernage du troupeau. L'exploitation dispose par ailleurs d'une cinquantaine d'hectares de parcours, en plusieurs blocs. Une partie du domaine pastoral correspond à d'anciens prés qui ne sont plus fauchés à cause de la pente, de la diminution de main d'œuvre dans l'exploitation et l'augmentation de surface des exploitations, l'autre est composée de quelques hectares avec moins de ressources mais exposés à l'adret ou à des parcours d'ubac qui ne sont utilisés qu'en cas de manque de ressources pour cause de sécheresse.



L'alpage est collectif. Il est géré par un groupement pastoral. Constitué de parcours communaux, il est accessible par une transhumance à pied. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 20 octobre, soit entre 100 et 120 jours. En plus de la période estivale, la présence permanente de loup sur le territoire de l'exploitation oblige l'éleveur à mettre en place un dispositif de protection, en partie financé par l'état.

LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

L'exploitant est seul sur l'exploitation. Il est pluriactif et travaille 3 mois d'hiver en station de ski, l'exploitation le rémunère pour 0,8 UMO. Le recours à de la main-d'œuvre extérieure ou au bénévolat familial est occasionnel (0.1 UMO) et concerne plutôt les travaux de saison. La tonte est faite par une entreprise. La menace permanente de prédation et la mise en protection du troupeau engendre un surplus important de travail qui est en partie compensé par l'embauche d'un berger saisonnier (0.2 UMO) et la pratique d'une surveillance renforcée des troupeaux au pâturage. Compte tenu de la longueur de l'hivernage, une attention particulière est apportée à l'équipement de la bergerie pour simplifier le travail, et la pénibilité tout en ayant pour objectif de gagner du temps sur le travail d'astreinte, pour se consacrer à la surveillance et les soins du troupeau aux périodes clés (Lutte, agnelage et engraissement des agneaux), d'autant que le temps disponible en hiver est très limité à cause du travail en station. L'été, une fois que les foins sont finis l'éleveur peut envisager une semaine de vacances avant que les brebis ne redescendent pour l'agnelage, vers le 10 septembre.

MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

Le matériel de l'exploitation est en propriété. L'équipement principal est la chaîne de récolte du foin dont une presse balle ronde, deux tracteurs 4 roues motrices de 60 et 80 cv, dont un équipé d'une fourche. La dimension de l'exploitation implique un renouvellement en matériel d'occasion, le neuf n'étant pas abordable.

En condition de haute montagne, les bâtiments d'exploitation sont des investissements majeurs. Ils se composent d'un hangar de 200 m², accolé à une bergerie de 400 m² dont la moitié est amortie. La bergerie est équipée de façon fonctionnelle pour distribuer du foin en balle ronde, du grain aux brebis et alimenter les agneaux à l'engraissement. La protection des troupeaux nécessite un équipement supplémentaire pour les parcs de nuit en filets électriques, deux chiens Patou venant compléter ce dispositif.



LE TROUPEAU

Près de la moitié des besoins annuels du troupeau en fourrage grossier est couverte par les apports de foin, en lien avec la longue durée d'hivernage en bergerie imposée par le climat montagnard. Pour la pâture, les parcours dont l'estive, sont les principaux contributeurs en ressources pâturées. Les agneaux sont produits de façon à peu près identique sur les deux périodes d'agnelage. Ils sont élevés en bergerie où ils ont à disposition, à partir de 3 semaines, du foin et de l'aliment complet du commerce en libre-service (1 seul silo et simplification de la distribution). Une seule exception, au printemps, les derniers nés et les agnelles de renouvellement, soit une cinquantaine d'agneaux au total, sortent avec les mères au pâturage et les suivent en alpage. En fin d'estive, les agneaux mâles sont triés et redescendus. S'ils sont finis, ils sont vendus dès la descente d'estive, sinon, ils sont engraisés en bergerie et vendus plus tard dans l'automne. La réussite de l'estive joue un rôle clé dans l'alimentation du troupeau. L'autosuffisance alimentaire limitée oblige les éleveurs à être aussi économes que possible sur l'alimentation distribuée aux brebis et aux agneaux. L'achat de foin est obligatoire, il est ajusté en fonction de la quantité ramassée, mais aussi de la durée de pâturage à l'automne, qui peut aller jusqu'au 15 novembre ou au 15 décembre selon la précocité de la neige. Au printemps, la sortie se fait les premiers jours de mai sur la pousse de l'herbe qui en haute montagne démarre tard dans la saison.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Effectif moyen présent

- 250 brebis soit 37,5 UGB

Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 201 adultes
- 48 agnelles de plus de 6 mois
- 1 bélier acheté par an

Bilan de la reproduction

- 50% des mises bas en septembre-octobre
- 50% des mises bas en février-mars
- 86% de taux de mise bas
- 134% de taux de prolificité
- 10% de taux de mortalité agneaux

Bilan des ventes

- 220 agneaux pour la boucherie, dont 25 tardons
- 16,3 kg de carcasse
- 120 jours d'âge moyen à la vente
- 64 % de taux de vente en Label

Productivité numérique

- 1,03 agneau par brebis

Productivité pondérale

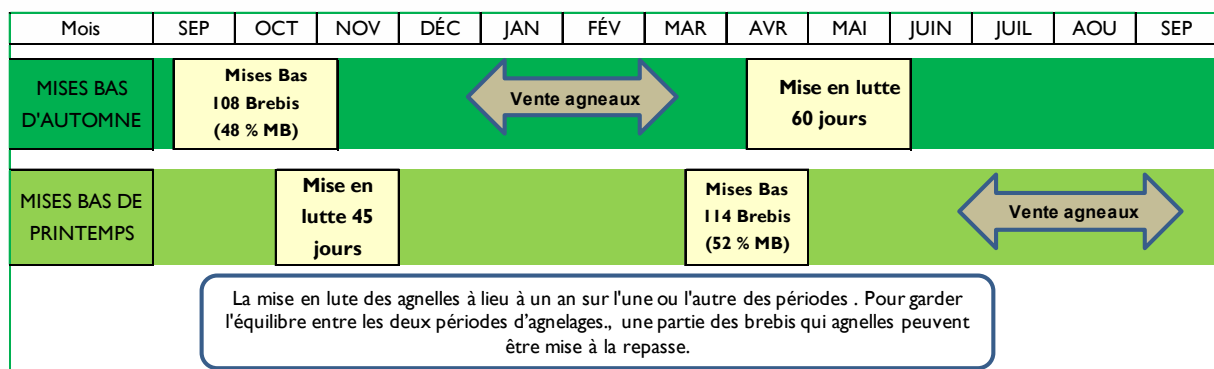
- 16,9 équivalent kg carcasse par brebis

Bilan des pertes dues au loup

- 9 agneaux, 8 brebis

Conséquence des attaques de loup, le taux de renouvellement du troupeau (autour de 20 %) est plus élevé pour compenser les pertes annuelles dues aux attaques. Ce taux de renouvellement et la baisse de fertilité des brebis qui subissent des attaques durant la période de lutte impacte la productivité finale du troupeau. Ces pertes sont en parties compensées par des indemnités. Tous les animaux ne sont pas retrouvés lors des attaques et plus particulièrement les agneaux qui sont plus facilement transportés par les loups.

Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

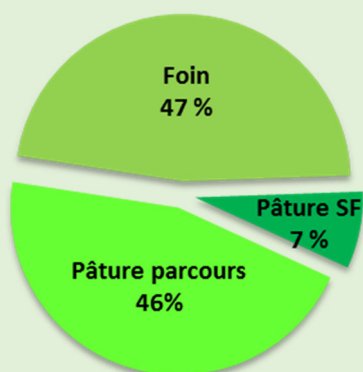
Près de la moitié des besoins annuels du troupeau en fourrage grossier est couverte par les apports de foin, en lien avec la longue durée d'hivernage en bergerie imposée par le climat montagnard. Pour la pâture, les parcours dont l'estive, sont les principaux contributeurs en ressources pâturées.

Les agneaux sont produits de façon à peu près identique sur les deux périodes d'agnelage. Ils sont élevés en bergerie où ils ont à disposition, à partir de 3 semaines, du foin et de l'aliment complet du commerce en libre-service. Une seule exception, au printemps, les derniers nés et les agnelles de renouvellement, soit une cinquantaine d'agneaux au total, sortent avec les mères au pâturage et les suivent en alpage. En fin d'estive, les agneaux mâles sont triés et redescendus. S'ils sont finis, ils sont vendus dès la descente d'estive, sinon, ils sont engraisés en bergerie et vendus plus tard dans l'automne.

La réussite de l'estive joue un rôle clé dans l'alimentation du troupeau. L'autosuffisance alimentaire limitée oblige les éleveurs à être aussi économes que possible sur l'alimentation distribuée aux brebis et aux agneaux. L'achat de foin est obligatoire, il est ajusté en fonction de la quantité ramassée, mais aussi de la durée de pâturage à l'automne, qui peut aller jusqu'au 15 novembre ou au 15 décembre selon la précocité de la neige. Au printemps, la sortie se fait les premiers jours de mai. L'herbe de haute montagne démarre tard dans la saison, mais elle pousse vite et il ne faut pas se laisser surprendre.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



Bilan du distribué total

- 400 kg de foin/brebis
- 83 kg de concentrés/brebis

Dont bilan du distribué aux agneaux

- 25 kg de foin
- 54 kg d'aliment concentré complet

Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE		Lactation		Vide		prepa lutte	Lutte		Gestation		fin gesta	Agnelage/lactation	
	MISES BAS DE PRINTEMPS		Gestation		Fin gesta	Agnelage/lactation			vide			Lutte		Gestat.
Ressources mobilisées	STOCKS BERGERIE													
	SURFACES FOURRAGERES													
	PARCOURS													
	ESTIVE													

Attaque par les loups

La mise à l'herbe est réalisée sur les parcours de proximité, bien exposés, les brebis sont conduites en deux lots distincts, en filets, jusqu'au sevrage des agneaux

Tout le troupeau est regroupé à l'estive. En fin d'estive les brebis prêtes à agnelier sont descendues les premières

La rentrée en bergerie des vides, peut varier entre le 15 novembre et le 15 décembre, selon l'arrivée de la neige

LES SURFACES

Seul le foin est produit sur l'exploitation mais en quantité insuffisante pour couvrir les besoins du troupeau. En année climatique normale, 10 à 15 % des stocks de foin distribués au troupeau sont achetés. En l'absence de culture de céréales, tout le grain et la paille pour la litière, utilisés de façon très économe, sont aussi achetés. Avec uniquement des prairies permanentes, la conduite des surfaces fourragères est simplifiée. Pas de fertilisation minérale, uniquement un apport de fumier. La quantité de fumier produite permet de fumer tous les ans la moitié des prés de fauche et l'autre moitié un an sur deux seulement. La quantité de fumier apportée est conforme aux normes imposées par conditionnalité. Toute la surface fourragère est réservée à la fauche. Une seule coupe de foin est faite sur ces surfaces, les regains sont pâturés à l'automne par les brebis agnelées. Les contraintes pédoclimatique font que les rendements fourragers sont assez faibles. Les besoins fourragers pour la période hivernale sont élevés. Afin d'en produire le maximum toute la surface fourragère est fauchée, mais ce n'est généralement pas suffisant. A l'automne, la vaine pâture permet une certaine souplesse au niveau des parcours.

EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (tMS)	80	12	0	92
Céréales (Qtx)	0	70	0	70
Paille litière (T)	0	7	0	7

Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	0	0	0	9

Ratios surface par brebis

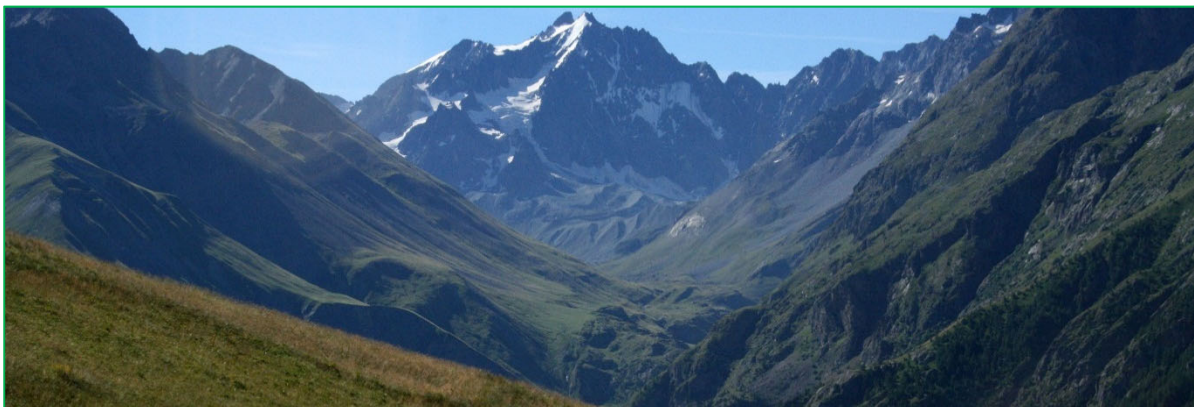
- 0,1 ha de SFP / brebis
- 0,2 ha de parcours / brebis, hors collectif

Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,5 UGB/ha
- SFT : 0,5 UGB/ha

Valeur pastorale moyenne des parcours

- 340 journées brebis / ha



LE BILAN ÉCONOMIQUE 2017/2018

Le compte de résultat

	2017	2018	Evolution
PRODUITS	71 200 €	73 600 €	3%
Produits ovins	23 044 €	23 656 €	3%
Dont vente agneaux	20 378 €	20 989 €	3%
Dont autres produits	3 166 €	3 166 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-500 €	-500 €	0%
Aides et soutiens de la PAC	48 140 €	49 938 €	4%
Dont DPU	20 000 €	21 942 €	10%
Dont Aides ovines	5 976 €	5 832 €	-2%
Dont MAE c	1 667 €	1 667 €	0%
Dont ICHN	20 497 €	20 497 €	0%
CHARGES	37 900 €	38 600 €	2%
Charges opérationnelles ovines	16 839 €	17 132 €	2%
Dont charges d'alimentation	12 598 €	12 840 €	2%
Dont charges de SFP	275 €	275 €	0%
Dont charges diverses	3 966 €	4 017 €	1%
Charges opérationnelles végétales	0 €	0 €	0%
Dont charges céréales	0 €	0 €	#DIV/0!
Charges structure hors amortissements et frais financiers	12 300 €	12 700 €	4%
Amortissement et frais financiers	8 700 €	8 700 €	0%
Annuité des emprunts	7 200 €	7 200 €	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	42 000 €	43 700 €	4%
REVENU DISPONIBLE	33 300 €	35 000 €	5%
RESULTAT COURANT	34 800 €	36 500 €	5%

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2017	Evolution 2017/2018
Effectif brebis	250	2,7%
Agneaux produits / brebis	1,06	0,0%
Valorisation moyenne de l'agneau	96 €	3,0%
Produit brut hors aides / brebis	92 €	2,7%
Charges opérationnelles / brebis	67 €	1,7%
Dont alimentation directe / brebis	50 €	1,9%
Dont surfaces fourragères / brebis	1 €	0,0%
Dont frais divers / brebis	16 €	1,3%
Marge brute hors aides / brebis	25 €	5,1%

	2017	Evolution 2017/2018
Charges structure / ha SAU	841 €	2,1%
Charges structure / brebis	84 €	2,1%
Aides / produit brut	68%	0,2%
EBE / produit brut	59%	0,4%
Annuité / EBE	17%	-1%
Revenu disponible / UMO	41 700 €	5%
Résultat courant / UMO	43 500 €	5%

Toutes les conséquences économiques liées à la présence permanente de loups ont été intégrées dans le compte de résultat. Elles correspondent à la situation stabilisée décrite dans ce cas type. Mais en situation réelle rien n'est jamais stabilisé, et des phénomènes d'augmentation de la fréquence des attaques, ou encore de forte surmortalité sur une attaque, peuvent rapidement déstabiliser le fonctionnement du système. Cette incertitude permanente réduit les marges de manœuvre de l'éleveur et complexifie fortement le pilotage par l'éleveur de son système d'exploitation.

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles et quote-part de l'estive s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 122 ha admissibles (part d'estive collective incluse) pour 160 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- l'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) qui a été revalorisée en 2015.
- les mesures Agri Environnementales climatiques (MAEC) individuelle et collective perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il y a uniquement une MAEC sur l'estive contractualisé par le groupement pastoral sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi qu'une mesure t en raison de la présence du loup, ce qui permet au groupement l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 100 et 400 brebis, seuil supérieur où la conduite d'un troupeau et la capacité de travail pour une unité de main-d'œuvre pendant la période hivernale est le facteur limitant. Les surfaces cultivables pour la constitution de stocks et les parcours sont aussi des facteurs limitants de la taille du troupeau, même si une faible partie du foin est achetée. Pour ce type de système la conduite du troupeau est assez rigide et



contraint fortement par les aléas climatiques et l'altitude. La neige qui est présente 6 mois sur 12 et l'altitude limitent les rendements en fourrages sur les prairies permanentes. Il y a toutefois certains avantages tels que la proximité des alpages, qui sont communaux et qui de fait ne coûtent rien à l'éleveur, ou presque, la transhumance se faisant à pied. La proximité des lieux touristiques tels que les stations de ski permet aux éleveurs d'avoir un emploi saisonnier à proximité de l'exploitation pour assurer un revenu annuel suffisant, pour faire face à un manque de revenu sur l'exploitation, à cause d'importants investissements structurels (construction d'un bâtiment neuf à plus de 1500 m d'altitude) nécessaires pour la survie de l'exploitation. L'organisation du travail, déjà bien optimisée avec la main-d'œuvre présente, limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente en circuit court, sauf dans le cas de structures plus petites, ou avec une seconde unité de main-d'œuvre, ou encore lorsque le chef d'exploitation ne travaille plus à l'extérieur. L'installation, ou la reprise de ce type d'exploitation se réalise essentiellement dans le cadre familial. En l'absence de succession, dans certaines zones la pression est forte de la part des éleveurs voisins et autres agriculteurs locaux pour récupérer le foncier afin d'agrandir leur exploitation, d'autant que celui-ci n'est que partiellement contrôlé par l'éleveur en place. Néanmoins, l'installation hors cadre familial reste envisageable dans les zones moins soumises à la pression foncière, par la reprise de l'exploitation avec location des bâtiments ainsi que des terres. En effet, l'acquisition du capital hors foncier reste encore dans les possibilités d'un jeune ayant acquis une expérience ovine par ailleurs.

PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Janvier 2019 – Référence Idele : 00 19 602 005 – Réalisation : Isabelle Guigue

Crédit photos : Fonds photos MRE PACA et CERPAM. Patrick FABRE – Maison de la Transhumance. Elodie LAGIER – CA 05

Ont contribué à ce dossier :

Elodie LAGIER – Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

Rémi LECONTE – Maison Régionale de l'Élevage

Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Ce document est téléchargeable sur les sites : www.idele.fr, www.paca.chambres-agriculture.fr, www.evise.fr, www.synagri.com

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

UMT PASTO

L'Unité Mixte Technologique «Elevages pastoraux en territoires méditerranéens» associée en partenariat les départements SAD et PHASE de l'INRA, l'Institut de l'Élevage et Montpellier SupAgro.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

